



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 02174

Numéro SIREN : 383 916 608

Nom ou dénomination : FICOREC AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2013 sous le numéro de dépôt 4637

**SOCIETE FICOREC AUDIT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE
CAPITAL SOCIAL DE 40 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 327 BD MICHELET
13009 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE 383 916 608**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ASSOCIES REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

L'an deux mille treize,
Le deux janvier,
A dix heures trente,

Les associés de la société « FICOREC AUDIT », Société à responsabilité Limitée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, 327 Bd Michelet, 13009 MARSEILLE, suivant la convocation qui leur a été faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur CAPUONO Jean-Claude, gérant associé de la société.

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ☐ La feuille de présence,
- ☐ Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- ☐ Un exemplaire des statuts.

.../...

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Démission d'un co-gérant,
- ⇒ Quitus à donner au gérant démissionnaire,
- ⇒ Pouvoirs pour formalités.
- ⇒ Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission remise par Monsieur Guillaume DEBUYCK de ses fonctions de gérant à compter du 1^{er} janvier 2013.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

Elle décide de ne pas procéder au remplacement de M. DEBUYCK. La société demeure donc administrée par M. Jean-Claude CAPUONO en qualité de gérant unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

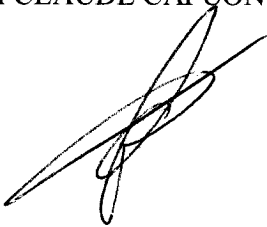
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

LE GERANT
M. Jean-CLAUDE CAPUONO



LE GERANT DEMISSIONNAIRE (1)
M. Guillaume DEBUYCK

Bon pour démission des fonctions de Gerant



(1) Faire précéder la signature de la mention
« bon pour démission des fonctions de gérant »